



Ajouter le nom de sa grand-mère au nom de famille

Par Visiteur

Merci,

Ma grand-mère est décédée ainsi que ses frères, qui non pas eu famille de leur côté, je désirerais pour que son nom perdure, avec l'accord de mon père, le faire rajouter au mien (donc m'appeler BARTOLI-MILANO) - Pouvez-vous me dire si cela est possible et qu'elle est la procédure ? merci. Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Pouvez-vous me dire si cela est possible et qu'elle est la procédure ?

En vertu de l'article 61 du code civil, vous pouvez solliciter ce changement de nom. En effet, la loi dispose que "toute personne qui justifie d'un intérêt légitime peut demander à changer de nom. La demande de changement de nom peut avoir pour objet d'éviter l'extinction du nom porté par un ascendant ou un collatéral du demandeur jusqu'au quatrième degré".

Quant à la procédure: vous devez tout d'abord publier la modification de nom envisagée au Journal officiel et dans un journal d'annonces légales, du lieu de votre domicile.

Ensuite, vous devez envoyer une demande de changement de nom au Garde des Sceaux, ministre de la Justice ou au procureur de la République du tribunal de grande instance du domicile accompagné des pièces suivantes:

- un exemplaire de chacun des journaux dans lesquels l'(les) annonce(s) légale(s) a (ont)été publiée(s),
- la copie intégrale de votre acte de naissance
- la copie de votre pièce d'identité
- le bulletin numéro 3 du casier judiciaire
- une requête personnelle sur papier libre, adressée au Garde des Sceaux. Elle doit être signée et comprendre les raisons de l'abandon du nom d'origine et les raisons du choix du nom demandé.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour votre réponse rapide.

Par Visiteur

Chère Madame,

Merci à vous d'avoir fait appel à nous.
Au plaisir de vous informer à nouveau.

Bien cordialement